

Contrastes



Bureau de dépôt : 5000 Namur mail. N° d'agrégation : P 204078. © De Grieten Kämten

Traité
transatlantique : **Un pacte
dévastateur**

LE TTIP, UN TRAITÉ ? NON : UN MARCHÉ !

Ah les jolis mots qui fleurissent, en français, en anglais ; en entier ou en sigles ! Les sigles, c'est plus obscur évidemment, mais ça titille l'imagination. Non ? TTIP, TPCI, TAFTA, GMT AMT... cela ne vous fait pas rêver ? Bon, d'accord. Mais « Traité »... Ça c'est un joli mot, tout de même ! Cela fait penser à « Traité de paix », colombe blanche... On s'imagine des représentants du peuple animés des meilleures intentions concluant un accord politique fondé sur des institutions qui aideront à préserver la paix et assurer la prospérité des citoyens. On pressent la foule silencieuse, attendant avec un frémissement que les portes d'un parlement s'ouvrent et qu'un porte-parole vienne au balcon proclamer que « ça y est, le Traité est signé »... Un Traité transatlantique, qui plus est ! La paix mondiale, quoi !

Non ? Vous ne croyez pas à cette image d'Epinal ? Eh bien, vous avez mille fois raison. De nos jours, il faut se méfier des mots. Le Traité dont il est question dans ce numéro de Contrastes n'a pas beaucoup de points communs avec un Traité de paix. Il a par contre beaucoup à voir avec la guerre commerciale que livrent depuis des décennies les multinationales pour venir à bout des réglementations qui gênent leur compétitivité et pour s'emparer des services publics, la mine d'or qu'elles rêvent de s'approprier. Le TTIP ne ressemble pas beaucoup à la blanche colombe qui symbolise la paix. Il a plutôt les contours d'une arme de destruction massive, y compris pour les institutions démocratiques qui, toutes fragiles et perfectibles qu'elles soient, assurent des modalités de participation citoyenne à la prise de décision.

Le TTIP n'est pas tant un projet de traité qu'un accord de marché qui se négocie entre l'Europe et les Etats-Unis. Un grand marché transatlantique dont les conditions d'avènement menacent de multiples domaines de la vie quotidienne. C'est pourquoi ses promoteurs ont voulu ces négociations aussi secrètes que possible. Heureusement, la vigilance de la société civile n'est pas qu'un vain mot. Aujourd'hui, ce projet d'accord fait l'objet de toutes les attentions et mobilise une partie de plus en plus grande de la population.

Sur quoi porte cet accord ? Quels sont les risques et dans quels domaines ? Quels sont les dispositifs en négociation qui font de ce projet une réelle menace pour l'emploi, pour la santé publique, pour la qualité de la vie et de l'environnement, et même pour la démocratie ? Et comment la résistance s'organise-t-elle chez nous et ailleurs pour empêcher la réalisation de ces menaces ?

C'est à ces questions que les articles qui suivent veulent répondre. Car il est important de comprendre pour se situer et pour agir. Parfois, nos élus devraient se remémorer cette maxime un peu pontifiante et pourtant si vraie, avant de pousser sur le bouton vert.

Et d'ores et déjà, retenez cette date : le 12 octobre 2014. L'Alliance D19-20 vous y fixe rendez-vous. Jamais entendu ce nom ? Vous la découvrirez en lisant l'interview de notre invité : Felipe Van Keirsbilck. Au moins, son nom à elle dit bien ce que c'est : faire alliance avec tous les travailleurs concernés dans tous les secteurs. C'est ce qui compte maintenant !

Christine Steinbach

Jeudi 23 octobre à Bruxelles, midi-débat :
TRAITÉ TRANSATLANTIQUE :
UN PACTE DÉVASTATEUR

De 12h à 14h à la librairie 100 papiers,
rue Louis Bertrand à Schaerbeek
Plus d'infos sur www.equipespopulaires.be

**Contrastes**
Equipes Populaires

EDITO

TRAITÉ TRANSATLANTIQUE
CONTRASTES - EQUIPES POPULAIRES - JUILLET-AOÛT 2014

Le nouvel avatar de l'expansion capitaliste

Depuis juin 2013, la Commission européenne négocie avec les représentants américains les conditions d'un accord de libre-échange. Ils espèrent aller vite et conclure en 2015, avant l'élection du prochain président des Etats-Unis. Si cet accord aboutit, il constituera la plus grande zone de libre-échange commerciale à ce jour, soit 45,5 % du PIB mondial ⁽¹⁾.



Le 15 mai dernier plusieurs centaines de manifestants non violents sont brutalement stoppés par la police, aux abords du Palais d'Egmont. Qu'est-ce qui pouvait bien avoir lieu ce jour-là qui devait à ce point être préservé de toute forme de contestation et même des regards ? Réponse : un Sommet européen du monde des affaires. Une rencontre où les grandes entreprises soignent leurs relations avec la crème des fonctionnaires européens. Et les persuadent des multiples bienfaits qu'apporterait le fait d'étendre le marché européen à un grand marché transatlantique liant l'Union européenne et les Etats-Unis.

Un accord de libre-échange à marche forcée

Le TTIP, c'est ça. TTIP pour « Transatlantic Trade and Investment Partnership ». En français : « Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement » (PTCI). On dit aussi parfois TAFTA, sigle anglais pour « Traité de libre-échange transatlantique ». Ou encore GMT, pour grand marché transatlantique. Nous gardons le sigle TTIP car c'est le plus courant, mais nous parlerons de marché transatlantique car c'est le plus approprié. Il va sans dire que les échanges commerciaux existent déjà entre Etats-Unis (EU) et Union européenne (UE). Mais le TTIP a pour but de libérer ces échanges des « obstacles réglementaires inutiles au commerce ». Il s'agit d'accroître le volume de ces échanges et d'en élargir le champ à de nouveaux secteurs.

Concrètement, dans quelle mesure le citoyen ordinaire est-il concerné par le TTIP et quels sont les domaines de son quotidien qui peuvent être impactés par ce grand marché transatlantique ? Aïe ! La place va manquer dans ces pages pour tous les citer. Il serait plus facile de ne pointer que ceux qui ne seront pas touchés ! Car les « obstacles réglementaires inutiles au commerce », ce sont en réalité non seulement les barrières tarifaires qui subsistent dans le secteur agricole, mais aussi des réglementations en matière d'emploi, de protection sociale, de santé publique ou encore de protection de l'environnement que les dirigeants américains, mandataires politiques et actionnaires de multinationales, voudraient harmoniser vers le bas.

Généralement, cela signifie que l'Union européenne devrait aligner les siennes sur celles des Etats-Unis, moins évoluées. Cependant une exception notable existe pour le secteur financier, où la réglementation américaine est plus contraignante. D'ailleurs ce secteur ne faisait pas partie des négociations sur le TTIP à l'origine. Mais les grandes banques des deux côtés de l'Atlantique veulent en profiter pour remettre en cause les régulations en partie rétablies depuis la crise de 2008. Le mandat de négociation prévoit désormais la « libéralisation des paiements courants et des mouvements de capitaux ». Pas question de se voir interdire ad vitam aeternam la vente de crédits douteux !

Sans grande surprise, les services publics sont aussi dans le collimateur. Depuis le temps que le secteur

- privé rêve de s'en emparer ! L'approche privilégiée pour le TTIP vise tous les services de tous les secteurs. La protection de la vie privée est également visée. Les entreprises américaines disposent déjà d'un accès illimité aux données numériques personnelles. Mais elles espèrent bien que l'accord obligera l'Europe à réduire drastiquement les règles de protection de la vie privée qui limitent l'usage de ces données à des fins commerciales.

Une logique aveugle, obstinée, d'accumulation

Comme on le verra dans les pages suivantes de ce dossier, l'opposition à ce projet d'accord croît de mois en mois. Qu'est-ce qui pousse mouvements sociaux, syndicats, associations diverses à tirer à boulets rouges sur ce TTIP ? Après tout, ce n'est qu'un grand marché transatlantique. Nous avons déjà le marché unique européen, basé sur la libre circulation des marchandises, des services et des capitaux².

Oui mais justement ! On en connaît les effets pervers, en particulier depuis les années '80. L'objectif d'un marché unique entre les Etats membres a prévalu sur celui d'un modèle social de haut niveau.

Dès 1957, le Traité de Rome affiche clairement l'intention de promouvoir le libre-échange entre les Etats membres de la future Union européenne. Il s'agit de *"promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie et des relations plus étroites entre les Etats"*.

Promouvoir "une expansion continue". On touche ici au cœur de la logique capitaliste et c'est ce cœur qui irrigue le projet de TTIP comme il irrigue la construction du marché européen. Michel Beaud, historien et fin analyste de ce modèle économique le définit ainsi : *"Le capitalisme n'est ni une personne ni une institution. Il ne veut ni ne choisit. Il est une logique à l'œuvre à travers un mode de production : une logique aveugle, obstinée, d'accumulation"*. Et pour accumuler sans fin, il doit s'étendre sans fin.

Bruno Poncelet, chercheur au CEPAG, (Centre d'éducation populaire André Genot)³, résume ainsi les der-

nières décennies de libéralisme effréné en disant qu'« *elles ressemblent à un conte pour enfants : au nom de la liberté du commerce, de gentils bergers partent à la recherche d'une foule disparate de brebis (les Etats-nations) pour les rassembler en troupeaux homogènes (le marché européen, l'ALENA américain, l'OMC mondial...) acceptant tous d'arpenter le même chemin : celui d'une compétition économique internationale censée nous mener tous vers une ère de progrès et de bien-être sans égal* ». Comment y croire encore, alors que jamais les inégalités sociales n'ont été si criantes !⁴

Les accords bilatéraux fourmillent

Sur le plan international, la machine « OMC » est en panne. Les négociations connaissent des blocages. Il serait naïf de s'en réjouir, même si l'on sait que l'Organisation mondiale du commerce se construit sur le même credo néolibéral. Car en l'absence d'un accord global, les accords (ou « traités ») bilatéraux, grands ou petits, se multiplient comme des petits pains entre pays, au point qu'on en ignore sans doute le nombre exact (les uns parlent de 1.400, d'autres vont jusqu'à citer 3.000). Et ces accords sont généralement plus défavorables encore aux pays économiquement fragiles, que ne pourrait l'être un accord mondial de commerce. Le projet de traité transatlantique est bien entendu l'un de ces nombreux accords bilatéraux. D'une portée certes imposante : 78 Etats concernés (50 aux USA et 28 en Europe) et plus de 40% des échanges commerciaux dans le monde. Ce qui ne garantit pas l'équilibre dans les rapports : les USA pèsent de tout leur poids pour imposer leurs modalités de discussions.

Mais un traité, cela ne rime pas forcément avec « à jamais ». Un petit signe nous vient de l'Indonésie, dont le gouvernement prévoit de ne pas reconduire certains accords bilatéraux qui arrivent à terme.

En ce qui concerne le TTIP, l'occasion nous est donnée de faire mieux encore : le stopper avant qu'il n'existe.

Myriam Djegham,
Moc Bruxelles, membre de l'Alliance D19-20
et Christine Steinbach

L'expansion du marché en quelques dates :

1957 : Traité de Rome. L'union économique européenne sur les rails

1986 : naissance du marché unique européen

1989 : chute du Mur de Berlin. Les pays de l'Europe de l'est sont conviés à intégrer l'UE.

1993 : fin des contrôles douaniers. Le marché unique est opérationnel.

1994 : De l'autre côté de l'Atlantique, l'accord ALENA est signé. Cet accord de commerce lie les USA, le Canada et le Mexique.

1995 : Au niveau mondial, naissance de l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce.

2013 : début des négociations en vue d'un Accord de commerce transatlantique liant USA et UE : le TTIP.

1 Source :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Partenariat_transatlantique_de_commerce_et_d%27investissement

2 Et en principe, des personnes aussi. Mais on sait que les politiques d'accueil des migrants dans les Etats membres ne correspondent guère à ce principe.

3 Bruno Poncelet, Le libre-échange : un conte pour enfants pas sages, Cepag, novembre 2013

4 A ce sujet, une étude récente jette une lumière plus crue sur la fortune des personnes les plus riches de la planète : voir le lien http://www.rtb.be/info/economie/detail_les-1-les-plus-riches-du-monde-sont-encore-plus-riches-que-prevu?id=8317243

Un mot d'ordre : l'opacité

« Pour vivre heureux, vivons cachés », dit le dicton. Et, selon toute vraisemblance, celles et ceux qui négocient pour l'Union européenne et les États-Unis pour aboutir à un grand marché transatlantique l'ont bien compris. Mais en réalité, la pratique n'a rien de neuf.



Entre 1995 et 1998, 24 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) négocient dans le plus grand secret l'*Accord multilatéral sur l'investissement* (AMI) afin d'offrir une protection quasi totale aux investissements des grandes entreprises. Quitte à considérablement rogner sur la capacité des Etats à légiférer pour le bien-être de leur population. Fort heureusement, la société civile aura vent de ce projet et une mobilisation massive permettra de le faire échouer.

Plus récemment, l'*Accord commercial anti-contrefaçon*, plus connu sous l'acronyme ACTA, a également défrayé la chronique. Cet accord cherchait notamment à renforcer les droits de propriété intellectuelle. Pour le dire autrement, il s'agissait d'augmenter la durée des brevets, une mesure qui devait permettre aux multinationales de garder plus longtemps leurs positions monopolistiques sur des marchés très lucratifs (secteur des médicaments, par exemple) et donc, d'augmenter considérablement leurs profits. Nos libertés individuelles étaient également en jeu puisque l'accord prévoyait des dispositions pour encourager les fournisseurs d'accès à internet à « collaborer » avec les industries du divertissement pour surveiller et censurer les communications en ligne, en contournant l'autorité judiciaire »¹. Ici encore, les négociations visant à conclure cet accord se sont déroulées dans l'opacité la plus totale de 2006 à 2010 entre 39 pays (dont les États membres de l'Union européenne (UE), les États-Unis, le Canada...). Grâce à des fuites de Wikileaks², le projet en gestation a pu être rendu public. Peu à peu, les oppositions se multiplient. Le 4 juillet 2012, au terme d'une sensibilisation sans relâche et de multiples interpellations des députés européens par la société civile, le Parlement européen rejettera le traité en séance plénière par 478 voix contre, 165 abstentions et 39 voix en faveur.

Un jeu de dupes

Malgré ces antécédents, l'Union européenne n'entend pas, semble-t-il, apprendre de ses erreurs. Que ce soit pour l'*Accord économique et commercial global* (CETA, en anglais) négocié entre l'Union européenne et le Canada³ ou pour le grand marché transatlantique, les démarches entamées laissent peu de place à la transparence. Pire encore, le jeu semble considérablement biaisé.

En effet, si les mouvements sociaux, syndicaux et autres n'ont pas voix au chapitre, il en va tout autrement pour les grands lobbies industriels (*Business Europe*, le lobby européen de l'industrie automobile ACEA...)⁴. Ainsi, avant le début officiel des négociations (juillet 2013), 119 réunions ont été organisées durant des mois avec le secteur industriel⁵. À l'inverse, à peine une dizaine de rencontres ont eu lieu avec des syndicats et des ONG. De plus, comme en témoignent plusieurs « fuites » (*leaks*), les lobbies industriels ont même accès aux documents de négociation et peuvent apporter leurs commentaires par rapport à ce qui est sur la table. C'est clair : le marché transatlantique se construit avec et pour les multinationales.

Si le projet de grand marché transatlantique aboutit, cette mainmise risque d'être totale. Et la possible création d'un *Conseil de coopération réglementaire*⁶ n'a rien de très rassurant. Au nom de l'harmonisation entre les législations européennes et américaines, ce conseil aurait en effet à se prononcer sur l'adéquation entre le contenu du PTCI et les législations qui seraient soumises aux parlements. Autrement dit, les élu(e)s ne pourraient voter certaines lois qu'à condition qu'elles aient été approuvées *a priori* par une poignée d'individus triés sur le volet.

- En réalité, les parlementaires européens sont déjà quasiment mis hors-jeu dans ces négociations. Depuis juillet 2013, six « rounds » de négociation ont été organisés. Ils se déroulent successivement à Washington et à Bruxelles⁷. On ne sait presque rien de ce qu'il s'y dit et s'y décide. Pire encore : on ne sait pas qui négocie ni dans quels domaines. Si les responsables politiques de ces pourparlers sont connus (Karel De Gucht, Commissaire européen au Commerce, d'un côté et Michael Froman de l'autre), ce n'est pas le cas des personnes qui composent les dizaines de groupes de travail qui sont à l'oeuvre pour les mener à bien. Même les parlementaires européens n'ont pas accès aux documents de négociation. La raison ? Les Américains craignent des fuites d'information et par conséquent, des entraves au bon déroulement des discussions. Dès lors, l'accès aux documents est hautement sécurisé : réservé à quelques parlementaires et quelques représentants des Etats membres... et uniquement dans une salle sécurisée, placée sous surveillance et où ils ne peuvent prendre ni notes ni photos. En outre, ils ne peuvent communiquer à personne les informations dont ils ont pris connaissance.

Le RDIE : un déni démocratique total

Cette stratégie de l'opacité démontre toutefois peu à peu ses limites, car elle ne cesse d'alimenter les suspicions les plus diverses. Et si la rhétorique de la Commission se veut rassurante, elle ne convainc pas.

Depuis le début des pourparlers, ONG et mouvements sociaux s'organisent. Des coalitions se créent et la pression s'accroît de plus en plus à l'encontre des instances européennes pour leur demander plus de transparence. Initialement, le Commissaire européen au Commerce, Karel De Gucht (Open VLD) n'en avait que faire. Toutefois, devant les mécontentements croissants, il a cédé du terrain sur le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etats (RDIE)⁸.

Le... quoi ? Apparu pour la première fois en 1959 dans un accord d'investissement conclu entre l'Allemagne et le Pakistan, les mécanismes de règlement des différends investisseurs/Etats (RDIE) sont présents dans la plupart des traités d'investissement bilatéraux qui existent aujourd'hui à travers le monde (plus de 3.000). Concrètement, ils permettent à un investisseur de demander réparation à un Etat⁹ lorsqu'il estime avoir été lésé.

Un exemple éloquent de RDIE

A la suite de la catastrophe nucléaire de Fukushima (mars 2011), le gouvernement allemand prend la décision quelques mois plus tard d'arrêter le fonctionnement des centrales nucléaires situées sur son territoire afin d'éviter pareil incident et de protéger sa population. Mais la multinationale suédoise *Vattenfall*, active dans le domaine nucléaire, ne l'entend pas de cette oreille. Elle estime en effet que cette décision nuit à ses futurs profits et attaque l'Etat allemand dans le cadre de ce mécanisme. L'entreprise réclame près de 3,7 milliards d'euros de dédommagement aux autorités allemandes pour compenser ses pertes potentielles !

Si le verdict de l'affaire n'est pas encore connu, il est exemplatif des nombreuses dérives de ce mécanisme.

Il faut tout d'abord savoir que les litiges se règlent devant une cour d'arbitrage constituée de trois arbitres : l'un défend les intérêts de l'Etat incriminé, l'autre ceux de l'entreprise et le dernier, choisi par les deux parties, est censé être « neutre ». Problème : outre leurs salaires mirobolants (3.000 dollars par jour !¹⁰), ceux-ci sont souvent juges et parties, car il n'est pas rare qu'un de ces arbitres défende une entreprise, puis incarne l'arbitre « neutre » dans une autre affaire.

Ensuite, vu les lourdes sanctions financières auxquelles ils s'exposent, les Etats pourraient se montrer réticents à légiférer pour le bien-être de leur population. Depuis plusieurs années, les recours introduits par les entreprises contre les Etats explosent. En 2013, on en décomptait pas moins de 57, dont la moitié à destination des Etats « développés » (principalement à l'égard des pays de l'Union européenne)¹¹. Dans une majorité de cas (57 %) ¹², l'entreprise sort vainqueur de son duel. Conséquences ? L'Etat doit souvent s'acquitter d'une « compensation » dont les montants donnent le tournis, mais il peut aussi modifier la législation incriminée. En tous les cas, les accords d'investissements contenant des mécanismes RDIE donnent les pleins pouvoirs aux entreprises face aux Etats.

Et celles-ci l'ont bien compris puisque les affaires d'arbitrage sont toujours plus nombreuses. Sachant qu'il existe plus de 1.400 traités d'investissement bilatéraux entre des pays membres de l'Union européenne (UE) et des pays extérieurs (et environ 150 entre les Etats européens), les risques ne cessent de s'amplifier. Avec les conséquences que l'on imagine : la destruction croissante des ressources publiques ou la soumission à ces désastreuses injonctions au détriment des intérêts des citoyens.

Tenter de sauver les apparences

Malgré ces multiples menaces, la Commission européenne et les Etats-Unis continuent d'inclure ce type de mécanismes dans les accords d'investissement qu'ils entendent conclure entre eux. Dès lors, conscients des dangers qui pèsent sur la liberté démocratique des gouvernements, la société civile fait entendre sa voix depuis plusieurs mois.

Initialement peu enclin à prendre en compte ces protestations, Karel De Gucht a dû néanmoins s'y résoudre devant le tollé que sa position et celle de ses collègues suscitaient. En janvier dernier, il a donc retourné sa veste et annoncé que la Commission lancerait une consultation publique pour connaître les opinions de ses concitoyens sur le RDIE. D'avril 2014 à juillet 2014¹³, les citoyens européens ont donc pu répondre à cette consultation. Encore fallait-il être au courant... Et être en mesure d'y répondre, car la consultation a tout du cliché « eurocrate » : elle s'est révélée extrêmement technique et juridique.

Plus fondamentalement encore, la consultation ne permet pas de se prononcer pour ou contre le RDIE. Tout au plus permet-elle de dire la forme qu'il devrait revêtir, mais sans avoir la possibilité d'exprimer son opposition. Le débat est donc considérablement biaisé. Compte



tenu des pratiques de la Commission, ce n'est pas vraiment une surprise. Retenons surtout que la société civile a su (avec succès) mettre la pression sur Karel De Gucht et pu faire entendre sa voix, ce qui est de bon augure pour la suite des combats qui nous attendent.

Et le politique dans tout ça ?

Les réactions et positions du monde politique sont, hormis quelques exceptions, assez semblables à celles de la Commission européenne : elles fluctuent au gré des oppositions des mouvements sociaux et de la population. Initialement, les partis libéraux semblaient donc largement acquis à la cause du grand marché transatlantique, mais au fil du temps, on les a vus plus nuancés. À l'aube du dernier scrutin électoral, les principaux partis francophones (cdH, Ecolo, PS, PTB et... MR) en venaient même à se prononcer contre la forme actuelle que revêtait le futur marché transatlantique et s'indignaient contre la possible intégration du mécanisme RDIE dans les négociations.

Soyons de bon compte : pour beaucoup, il ne s'agissait certainement que d'esbroufe préélectorale. En effet, lorsque la plupart des parlementaires européens ont dû se prononcer sur des sujets attenants au grand marché transatlantique au Parlement, leurs votes ont traduit des résultats souvent en contradiction avec leurs plus récentes affirmations. Toutefois, l'évolution de certaines positions tend à démontrer que la pression exercée par la population commence à faire son chemin et à peser sur les décisions de nos représentants. Incontestablement, le rapport de force est loin d'être acquis à la cause de la société civile (vu les moyens sans commune mesure dont disposent les puissants lobbies industriels), mais il évolue favorable-

ment. Et c'est à nous, citoyens, qu'il revient de continuer à faire pencher la balance dans ce sens.

Une dépossession démocratique

C'est indéniable : le grand marché transatlantique est conçu au profit exclusif des multinationales. Non seulement elles pourront augmenter considérablement leurs profits grâce à la disparition des barrières tarifaires et (surtout) non tarifaires, mais elles pourraient aussi demander abusivement réparation aux États lorsqu'elles s'estimeront lésées (mécanisme RDIE) et avoir leur mot à dire sur les législations concoctées par des représentants démocratiquement élus. Le pouvoir qu'on leur façonne semble total. Et celui de nos parlementaires (quasi) réduit à néant. Le grand marché transatlantique met donc fondamentalement notre système démocratique en danger.

Comme le démontrent les lignes qui précèdent, les procédures mises en œuvre autour de la conclusion d'un futur marché transatlantique font preuve d'une opacité totale. Pourtant, la stratégie des instances européennes a de quoi surprendre puisque ce faisant, elles ne font que susciter de vives suspicions et les craintes les plus diverses auprès de la société civile et de la population. Il y a fort à parier que l'Union européenne aurait beaucoup à gagner en jouant la carte de la transparence.

En faisant le choix contraire, elle se tire une balle dans le pied. Et semble s'éloigner davantage encore des préoccupations et des intérêts de ses concitoyens. Pour son plus grand péril...

Nicolas Vandenhemel, MOC

1 Voir : <http://www.laquadrature.net/fr/ACTA>

2 Voir : <https://wikileaks.org/>

3 De nombreuses dispositions du CETA rappellent celles de l'AMI ou de l'ACTA.

4 Pour plus d'informations sur les lobbies, voir le précédent numéro de *Contrastes*, « Le pouvoir occulte des lobbies », n°162, Mai-Juin 2014.

5 Voir : <http://corporateeurope.org/fr/trade/2013/10/la-commission-europ-enne-se-pr-pare-pour-les-n-gociations-de-libre-change-ue-us-119-r>

6 Ce Conseil serait composé à parité de fonctionnaires des agences de régulation américaine et de la Commission européenne et fortement soumis à l'influence des lobbies industriels.

7 Symboliquement, le premier d'entre eux a d'ailleurs eu lieu à Washington. Histoire de montrer qui mène la danse ?

8 Ou *Investor-State Dispute Settlement* (ISDS), en anglais.

9 Jusqu'à aujourd'hui, la réciprocité n'est pas possible : un Etat ne peut pas demander réparation à un investisseur dans le cadre d'un RDIE.

10 Comme ces salaires dépendent du nombre d'affaires traitées, ils ont tout intérêt à les multiplier pour voir augmenter leur salaire (voir : <http://stoptafta.wordpress.com/2014/07/03/traite-us-ue-les-tribunaux-arbitraux-permettront-ils-aux-multinationales-de-piller-les-etats/>).

11 "Recent developments in investor-state dispute settlement (ISDS)", *United Nations conference on trade and development (UNCTAD)*, April 2014, N°1, p.1 (voir : www.unctad.org/diae).

12 Du moins, les cas connus, car beaucoup d'informations et d'affaires ne sont pas divulguées officiellement.

13 On ne polémiquera pas sur la période suspecte (élections européennes de 2014) à laquelle cette consultation a été lancée...

Quand le droit du travail devient un “obstacle inutile au commerce”

La chanson libérale nous vante depuis longtemps la dynamique vertueuse du libre-échange. Son refrain : plus on exporte, plus on s'enrichit, plus on crée de l'emploi. Le grand marché transatlantique serait donc une voie de progrès social ? Posons la question autrement : où voit-on que la concurrence effrénée entre pays crée plus d'emplois qu'elle n'en détruit ?

La Commission européenne affirme qu'un traité « ambitieux » permettrait une croissance de 0,4 % du PIB. Super, non ? Attention pas pour demain, mais d'ici 2027. Ce qui correspondrait à « une augmentation du revenu d'un ménage européen moyen (constitué de quatre personnes) d'environ 500 € par an, sous l'effet combiné de la hausse des salaires et de la baisse des prix »¹. Prenons notre machine à calculer : 500 € divisé par 4 personnes divisé par 365 jours = 0,35 cent par jour. Chouette alors ! Quoique... d'ici 2027, cela ne suffira même pas à compenser l'augmentation du prix d'un demi-sandwich. De plus, il faudrait que cet accroissement de richesse soit parfaitement réparti entre tous les Européens, ce qui serait du jamais vu dans une économie capitaliste ! Notons que l'étude d'impact a été réalisée par un centre basé à Londres (CEPR) financé par BNP Paribas, JP Morgan, la Deutsche Bank. Et présidé par le vice-président de Goldman-Sachs ! Bref, le TTIP ne nous ferait pas gagner un sou. Serait-il plus fructueux en termes de création d'emploi ?

Emplois créés contre emplois détruits

Selon les estimations de la Commission, « le TTIP devrait permettre à l'Union européenne de créer plusieurs millions d'emplois dans les secteurs exportateurs »². Pas très précis, il faut l'avouer (certains documents parlent de 2 millions). Mais vu le nombre bien

trop élevé de travailleurs sans emploi, on pourrait quand même s'en réjouir s'il n'y avait de précédents fâcheux. Depuis 20 ans, le Canada, les Etats-Unis et le Mexique sont liés par un accord de libre-échange similaire, l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain). Les Etats-Unis avaient promis 20 millions d'emplois à leurs concitoyens. Bilan réel : près d'un million d'emplois détruits³. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'emplois créés dans les secteurs exportateurs ; mais l'exacerbation de la concurrence et l'augmentation des importations ont détruit plus d'emplois que l'ALENA n'a permis d'en créer. Les promesses de la Commission européenne concernant le marché transatlantique sont donc trompeuses puisqu'elles ne prennent pas en compte les effets destructeurs d'emplois et de qualité d'emplois du libre-échange. En réalité, selon le *Centre for Research on Globalization*, l'ALENA a permis aux entreprises américaines de mettre en place des unités de production le long de la frontière entre le Mexique et les Etats-Unis car les salaires, le droit du travail et les normes environnementales sont bien plus faibles côté mexicain. Et de fermer simultanément des usines aux Etats-Unis.⁴

Harmonisation ou abaissement des normes ?

Le mandat de négociation de la Commission européenne mentionne « l'élimination des obstacles réglementaires inutiles au commerce » comme l'un des objectifs essentiels de l'accord. Quoi de plus rationnel, direz-vous, que d'harmoniser la taille des trous de gruyère ou la couleur des phares de voiture, pour qu'on puisse vendre selon les mêmes normes des deux côtés de l'Atlantique, en évitant des tracasseries administratives ? Oui, mais ne s'agit-il que de cela ? De nombreux syndicats et associations craignent qu'en s'attaquant aux « obstacles inutiles au commerce », les multinationales ne cherchent en fait à anéantir tout ce qui pourrait limiter leurs profits. Il n'y aura pas d'abaissement des normes, juste une harmonisation, nous dit-on. Va-t-on le croire, alors que, lors d'une audition en France en juin dernier, la secrétaire d'état au commerce⁵ parlait de “lois à faire sauter” et expliquait que “le but de cette négociation était



© Greensefa

d'essayer de démanteler les dispositifs qui empêchent les échanges". Tout va très bien, madame la marquise, tout va très bien !

Si l'on regarde de plus près ce qui est en jeu avec le TTIP, il y a trois mécanismes qui, indépendamment l'un de l'autre, risquent bien de contribuer à détériorer notre qualité de vie, à commencer par les salaires et la protection sociale. Les expériences du passé nous prouvent que la résistance est de mise ! Passons rapidement en revue ces trois mécanismes.

Le premier, nous le connaissons bien. C'est celui d'une pression à la baisse « naturelle » par l'exacerbation de la concurrence entre des pays ayant des législations différentes. On le subit déjà avec le marché unique européen et le commerce mondial. Les produits les moins chers viennent des pays où les salaires et la protection sociale, les normes environnementales, le coût de l'énergie, les exigences de qualité, etc. sont plus faibles. Au nom de la compétitivité, toutes les réglementations sont attaquées. C'est l'argument qu'utilise la Commission européenne pour recommander vivement à la Belgique la suppression de l'indexation des salaires.

Le deuxième mécanisme est le Conseil de coopération réglementaire⁶. Il s'agirait de mettre sur pied une institution chargée d'examiner toute législation, avant qu'elle ne soit adoptée, pour évaluer son impact. Quel impact ? Celui de produits nouveaux sur la santé publique, sur l'environnement, sur la qualité de vie des populations, sur la création d'emplois ? Absolument pas. Ce que le Conseil de coopération réglementaire contrôlera, c'est l'impact en termes de coûts pour les entreprises. Voilà une forme supplémentaire de soumission du pouvoir politique aux grosses entreprises. Et c'est ici qu'il faut faire le lien

avec l'intention affichée dans le rapport 2013 de l'Administration américaine sur les «barrières techniques au commerce» : les négociateurs «devraient chercher à éliminer ou réduire ces barrières importantes au commerce». Ces barrières sont les législations dont nous parlions.

Un troisième mécanisme inquiétant se trouve dans l'instauration d'une mesure permettant aux entreprises privées (et seulement elles) de porter plainte devant un tribunal arbitral privé quand elles estiment qu'une mesure politique nuit à leurs profits. L'effet sur les législations peut être direct ou indirect. Direct si l'autorité publique (tous les niveaux de pouvoir pourraient être attaqués) perd le procès et doit supprimer la loi remise en cause par la firme privée. Indirect dans le sens où l'autorité s'autocensure avant même d'avaliser une législation parce que celle-ci pourrait provoquer une plainte d'un gros acteur privé. En cas de procès, l'Etat doit toujours déboursier, soit les frais de justice s'il a gagné (en moyenne 4 millions \$), soit des compensations à la firme plaignante s'il a perdu. Dans tous les cas, c'est de l'argent public en moins. A titre d'exemple, le groupe français Veolia a intenté une action en justice contre l'Egypte, dénonçant l'augmentation du salaire minimum de 41 à 72 euros...

Le libre-échange, ou comment protéger les loups dans la bergerie

Ces trois mécanismes qui aboutissent à l'abaissement des normes existent déjà dans l'économie, pour certains à une autre échelle territoriale. Le TTIP est une couche de lasagne de plus pour les renforcer et les rendre incontournables, y compris dans les pays hors UE et Etats-Unis, puisque le Traité a la prétention d'être suffisamment fort pour s'imposer au monde. Les échanges commerciaux entre EU et UE représen-

- ▶ tent pas moins de 40% des échanges mondiaux. Le TTIP consacrerait et permettrait de maintenir la domination économique des Etats-Unis face aux pays émergents. Derrière cet enjeu se cache (à peine) le renforcement du pouvoir des multinationales sur les travailleur/ses du monde entier.

Toute augmentation de la concurrence crée une pression à la baisse sur les salaires et sur les conditions de travail. Quand il y a davantage d'acteurs sur le marché, les gros écrasent ou mangent les petits. Les loups sont dans la bergerie et on légifère pour qu'ils soient traités de manière « juste et équitable » par rapport aux moutons ! Résultats : les multinationales vont absorber ou dissoudre les petites et moyennes entreprises après les avoir mises à genoux en vendant à bas prix, ce qui déboucherait sur des restructurations. Connaissez-vous encore beaucoup de menuisiers qui parviennent à vendre leur production à côté de celle d'IKEA ? Ces petites entreprises disparaissent. Les consommateurs n'y ont pas gagné en qualité des produits, les travailleurs n'y ont pas gagné en termes de conditions de travail et leurs salaires ne leur permettent pas d'acheter de meilleurs produits. Le discours déjà bien rodé sur le « trop élevé coût salarial » qui nuirait à la compétitivité sera rabâché jusqu'à ce que les salaires s'alignent sur ceux du Mexique. C'est l'effet observé de l'ALENA : les salaires américains et canadiens ont été tirés vers le bas. Pour Wolf Jäcklein, du syndicat CGT, *“la création d'un marché commun transatlantique risque de reproduire les erreurs du Traité de Rome, à savoir que l'UE s'est transformée en usine à gaz qui met les travailleurs de*

ses Etats membres en concurrence les uns avec les autres et contribue fortement au dumping social.”

La protection des travailleurs et la concertation sociale pourraient être dénoncées comme « *obstacles inutiles au commerce* ». Les lois sociales sont nettement moins élevées aux Etats-Unis qu'en Europe. Le marché du travail y est extrêmement flexible, il n'y a pas de contrat à durée indéterminée dans le privé, le licenciement est très facile, le droit de grève n'est pas reconnu à tous les travailleurs. Les Etats-Unis n'ont pas signé deux des huit conventions fondamentales de l'OIT (l'Organisation internationale du Travail), notamment celle qui consacre la liberté syndicale. Comment les travailleurs européens vont-ils imposer leurs règles alors que les syndicats américains n'y sont pas parvenus ?

Myriam Djegham,
MOC Bruxelles, membre de l'Alliance D19-20

1 Analyse économique de la Commission européenne, septembre 2013

http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2013/november/tradoc_151903.pdf

2 Ibidem

3 Selon une analyse de l'Economic Policy Institute (EPI).

4 Extrait de l'article *Comment le traité transatlantique menace l'emploi et les droits sociaux* publié sur le site "les Dessous de Bruxelles".

5 <http://videos.assemblee-nationale.fr/video.5578>

6 Brochure de la CNE, *“Le Traité transatlantique, le comprendre pour le couler”*, avril 2014.



Le bras armé des multinationales

Agroalimentaire, énergie, mutuelles, enseignement, vie privée, culture... il serait plus facile de nommer ce à quoi le projet de grand marché transatlantique ne s'attaquera pas. L'enjeu est bien de faire adopter une arme de destruction massive des réglementations qui empêchent les entreprises de conquérir de nouveaux marchés et de s'y assurer de juteux profits. Focus sur l'agroalimentaire, l'environnement et les services publics.



Le TTIP représente une menace grave pour le monde agricole. Il l'a bien compris et se mobilise fortement pour empêcher sa signature.

Hormones de croissance dans les viandes, résidus de pesticides et OGM dans les légumes, limitation des exigences d'étiquetage et de traçabilité, agriculture intensive, carcasses de poulet lavées au chlore... autant de produits qui pourraient se vendre demain dans nos grandes surfaces. Certains essaient de nous convaincre que l'Union européenne n'abandonnera pas ses règles dans le cadre des négociations pour le TTIP. Mais la pression des lobbys agroalimentaires est énorme.

Les OGM attendent !

Ainsi le Conseil national des producteurs de porc américains¹ considère que « L'Union européenne maintient un tableau d'obstacles sanitaires et phytosanitaires non fondés sur la science, qui restreignent les importations.(...) Les Etats-Unis sont les producteurs de porc ayant les coûts les plus bas du monde.(...) Ils s'opposent à tout accord qui n'aboutirait pas à l'élimination de toute taxe sur le porc.(...) Les producteurs de porc américains n'accepteront pas d'autre résultat que la levée de l'interdiction européenne de la ractopamine »². Ne croyons pas que l'ennemi vient des Etats-Unis. Il est aussi bien de chez nous. Du côté européen, les industriels regroupés au sein de

Business Europe dénoncent les « barrières qui affectent les exportations européennes vers les Etats-Unis, comme la loi américaine sur la sécurité alimentaire ». BIO³, l'association de l'industrie biotechnologique, dont fait partie Monsanto, recommande que le « gouffre qui se creuse entre la dérégulation des nouveaux produits biotechnologiques aux Etats-Unis et leur accueil en Europe » soit comblé. Ils espèrent notamment imposer enfin aux Européens leur « catalogue foisonnant de produits OGM en attente d'approbation et d'utilisation »⁴. Aux Etats-Unis, les OGM sont considérés comme « substantiellement équivalents aux non-OGM ».

Dans le secteur de l'agriculture, la suppression des barrières tarifaires (les droits de douane) auront déjà, seuls, un effet catastrophique. C'est un des secteurs où ils sont encore élevés entre les Etats-Unis et l'Europe. Pour Jacques Berthelot, agro-économiste, le TTIP « accélérerait le processus de concentration des exploitations pour maintenir une compétitivité minimale, réduirait drastiquement le nombre d'actifs agricoles, augmenterait fortement le chômage, la désertification des campagnes profondes, la dégradation de l'environnement et de la biodiversité et mettrait fin à l'objectif d'instaurer des circuits courts entre producteurs et consommateurs ».



© OccupyReno MediaCommittee



© Sean Biehle



© Robert Scoble

- ▶ Selon Geneviève Savigny, de la Coordination européenne du mouvement paysan La Via Campesina, *“l’objectif est clair : abaisser les réglementations en vigueur au profit des multinationales. La plupart des agriculteurs verront leurs revenus diminuer et de plus en plus de petits exploitants seront contraints de quitter leurs terres.*

La tentation du gaz de schiste

En termes d’impact pour l’environnement, rien que l’augmentation des flux de biens d’un côté à l’autre de l’océan accroîtra les émissions de CO₂. Ensuite,

les réglementations environnementales sont plus faibles aux Etats-Unis. Ils n’ont pas signé le Protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique ni la convention pour la biodiversité. En matière énergétique, ce qui est prévu va à l’opposé de toute transition. Tout est favorable au développement des énergies fossiles. L’article 35 du mandat de négociation de la Commission européenne stipule que *“les négociations devraient viser à assurer un environnement commercial ouvert, transparent et prévisible en matière énergétique et à garantir un accès sans restriction et durable aux matières premières”*. Concrètement, cela reviendrait à augmenter l’extraction de gaz de schiste aux Etats-Unis pour l’exporter et permettre son extraction en Europe. Le gaz de schiste est l’une des énergies fossiles les plus dévastatrices pour l’environnement, la santé et les communautés locales. Pour le Sierra Club, une grande organisation environnementaliste aux Etats-Unis, *« il en résulterait un accroissement sans précédent de la pression pour forer toujours plus à la recherche de pétrole et de gaz sur le sol américain »*. En même temps, les textes en discussion prévoient d’empêcher la relocalisation de la production énergétique, indispensable à toute transition, puisque les pays *« ne doivent pas adopter ni maintenir des mesures prévoyant des exigences de localité »*⁵. En Europe, Chevron veut *« la protection la plus complète possible pour atténuer le risque associé aux projets de grande échelle, à haut niveau de capital et de long terme (...) comme le développement de gaz de schiste »*. Les mesures de restrictions d’émission de CO₂ sont évidemment aussi dans le collimateur.

Du bon usage d’un tribunal d’arbitrage

Le TTIP prévoit d’intégrer un mécanisme qui existe déjà par ailleurs, pour régler les conflits d’intérêts entre Etats et entreprises. Mais, notons bien que seules ces dernières peuvent le saisir. Le mécanisme de règlement des différends (voir article en page 6) est une mesure essentielle à leurs yeux puisqu’elle permet aux entreprises d’attaquer juridiquement des législations *« afin d’obliger les gouvernements à ne pas porter atteinte à des attentes légitimes par rapport à leur investissement »*. Un exemple d’application dans le cas de l’énergie : l’entreprise énergétique Lone Pine Resources a porté plainte contre le Canada. Elle réclame 250 millions de dollars de dédommagement parce que la province du Québec a mis en place un moratoire sur la fracturation hydraulique. L’entreprise prétend que ce moratoire est une *« révocation arbitraire, capricieuse et illégale de [son] précieux droit d’extraire du pétrole et du gaz »*.

Voici trois autres exemples touchant aux politiques de santé :

- L’Australie a limité l’espace de la marque autorisé sur les paquets de cigarettes. Le géant du tabac Philip Morris a déposé plainte contre ce qu’il considère être une atteinte à sa propriété intellectuelle.
- Fin 2012, l’assureur néerlandais Achmea a reçu 22 millions d’euros de compensation du gouvernement slovaque pour avoir remis en cause la privatisation de la santé engagée par l’administration précédente, et demandé aux assureurs de santé d’opérer sans chercher de profits.⁶
- Au Canada, les tribunaux ont invalidé deux brevets détenus par le groupe pharmaceutique américain Eli Lilly. L’entreprise réclame 500 millions de dollars de dédommagements et le changement du système de brevets.

Santé et services publics dans l’œil du cyclone

Selon le président du Sommet mondial de la Santé (bien loin d’être une organisation de gauche), le TTIP limiterait la capacité des pays de réglementer en matière d’accès aux médicaments, de services de santé et de nutrition, de sécurité alimentaire et de politiques de tabac⁷. La libéralisation des services, développée plus loin dans cet article, conduira à la

marchandisation du secteur de la santé. Qu'advient-il de notre sécurité sociale si les mutualités de santé peuvent être dénoncées au nom de la concurrence déloyale par des compagnies d'assurance maladie, qui pratiquent des tarifs différents en fonction de l'état de santé des assurés ?

Les droits de propriété intellectuelle seraient l'une des seules choses qui augmenterait avec le TTIP (déjà prévue dans le Traité ACTA qui a été rejeté suite à des mobilisations). Evidemment puisqu'ils sont sources de profits pour les entreprises ! En matière de santé, cette mesure pourrait limiter la commercialisation des médicaments génériques attaqués par les firmes pharmaceutiques.

Services collectifs menacés

Le TTIP vise aussi à atteindre le plus haut niveau de libéralisation pour le commerce des services. Voilà trente ans que les entreprises s'efforcent d'enfoncer la porte ! Le mandat de négociation art 15 est clair : « L'objectif des négociations sur le commerce des services sera de lier le niveau autonome existant de la libéralisation des deux parties au plus haut niveau de libéralisation tel qu'il existe dans les accords de libre-échange (ALE) existants, tout en cherchant à atteindre de nouveaux accès au marché en éliminant les obstacles d'accès au marché de longue date restants, reconnaissant le caractère sensible de certains secteurs ». Les « obstacles d'accès au marché de longue date » est une formule poétique pour parler des services publics. Libéraliser, c'est limiter toute intervention publique. Réguler les prix est une intervention contraire au libre marché. Au plus fort de la crise en Argentine en 2001, le gouvernement a gelé les prix de l'électricité et de l'eau pour que la population puisse encore s'approvisionner. Résultat : l'Argentine a été la

cible de 40 poursuites par des entreprises privées et elle a dû payer 912 millions de dollars !

Pour accélérer la libéralisation, il s'agira d'utiliser la clause de traitement national de l'OMC⁸. Selon ce principe du commerce mondial, les entreprises doivent être traitées de la même manière, peu importe leurs origines. Ce serait bien de l'appliquer aux personnes dans le cadre de la lutte contre le racisme mais pour les services, s'agit-il d'un progrès social ? Cela signifie que si une autorité subventionne une école ou un hôpital public ou non marchand local, elle sera tenue de soutenir avec les mêmes montants toute école ou clinique privée étrangère. Sont notamment nommés dans les discussions : les services de santé, les universités et écoles, l'approvisionnement en eau, le traitement des déchets, les centrales électriques et les transports.

Si les Etats doivent se plier à ce principe, ils ne pourront tout simplement plus financer les services publics et non marchands qui, en bout de course, finiront par être privatisés. C'est bien là où les industriels les attendent !

Myriam Djegham,

MOC Bruxelles, membre de l'Alliance D19-20

1 National Pork Producers Council, NPPC.

2 La ractopamine est un additif nuisible tant pour l'animal que pour le consommateur de sa viande. Il est interdit dans 160 pays mais pas aux Etats-Unis.

3 Biotechnology Industry Organization.

4 Lori M. Wallach, Le Monde diplomatique, novembre 2013.

5 Maxime Combes, Attac France. Voir notamment https://france.attac.org/IMG/pdf/fiche_ttip_climat_energie.pdf

6 "Une déclaration transatlantique des droits des entreprises", brochure de S2B, CEO, TNI, aitec, Attac, octobre 2013.

7 Cité par Euractiv en octobre 2010.

8 Organisation Mondiale du Commerce.

Karel De Gucht,
Commissaire européen,
à la conférence sur le TTIP
organisée par
British American Business
à Londres.



© Union européenne

Felipe Van Keirsbilck : Le pot de terre peu

Aux barricades avec l'Alliance D19-20 pour empêcher la signature du Traité Transatlantique, Felipe Van Keirsbilck, secrétaire général de la CNE, en est persuadé : la mobilisation actuelle peut faire capoter ce désastre pour l'emploi, la protection sociale, l'environnement, la démocratie. Regard lucide et sans concession sur ce qui se trame en coulisses. Et tour d'horizon de la résistance qui s'organise.

■ **En quoi le traité transatlantique représente-t-il réellement un danger pour la démocratie, l'environnement et les normes sociales ? Et qu'est-ce qui explique l'implication syndicale forte (de la CNE et de la CGSP) dans l'Alliance D19-20 ?**

□ Pour nous, le traité transatlantique est radicalement incompatible avec la démocratie. Il est incompatible dans ses objectifs puisque sa raison d'être, c'est de donner du pouvoir aux multinationales au détriment des Etats. Or, jusqu'à preuve du contraire, on vote pour nos représentants politiques mais pas pour les dirigeants de Monsanto ! C'est clairement une atteinte à la démocratie.

Antidémocratique dans son élaboration, il est élaboré en secret par des gens que personne n'a élus. Même nos députés ont eu des difficultés à obtenir des informations. Et ce sera antidémocratique sur ses conséquences puisque l'adoption d'un tel traité conduira à mettre en place un Comité transatlantique pour l'harmonisation des normes, ce qui en bon français signifie un comité de technocrates non élus qui interdira des réglementations. Cela signifie que demain, des projets de lois ou des revendications des mouvements sociaux ou des syndicats seront censurés par ce comité.

De manière synthétique, on peut dire que oui, ce traité transatlantique est un danger pour la démocratie. Et donc pour les normes sociales et environnementales puisque aujourd'hui, ce n'est pas encore Monsanto ou Coca-Cola qui établissent les normes pour garantir les salaires ou protéger les pensions ou la qualité de l'air et de l'eau. C'est seulement quand on a des Etats suffisamment forts et démocratiques qu'on peut imposer ce type de normes.

Un exemple : le programme social européen Reach, qui a été très durement acquis par la gauche européenne et les syndicats pour obliger le contrôle des substances chimiques, serait complètement démantelé.

Pourquoi l'engagement de la CNE contre ce traité ? Notamment parce que les secteurs non marchands et les services au public seraient considérés comme des barrières protectionnistes. Les soins aux personnes âgées, les hôpitaux, les crèches seraient soumis à

une concurrence encore beaucoup plus forte qu'actuellement. Aujourd'hui, il est déjà très difficile de tendre vers une harmonisation entre les pays européens. Avec les USA demain, il faudrait une harmonisation entre les 78 Etats (50 Etats américains et 28 européens) alors qu'il y a une forte asymétrie entre les Etats-Unis d'une part, qui sont représentés par un gouvernement fédéral fort et une politique commerciale claire et efficace, et l'Europe d'autre part qui est composée de 28 Etats indépendants, qui ont des intérêts commerciaux divergents. Les normes sociales et environnementales européennes seraient donc complètement écrabouillées par ce grand marché.

■ **S'il y a un tel danger, pourquoi le monde politique, des deux côtés de l'océan, veut-il signer ce traité ?**

□ Une partie de la réponse tient au lobbying transatlantique très puissant et efficace. Par exemple, le puissant lobby "Transatlantic Business Dialogue". Un nombre très important de parlementaires européens en sont membres, dont le président de la Commission Commerce extérieur, un socialiste portugais, aux côtés des multinationales comme Audi, Airbus, British Airways, Deutsche Bank, Siemens, etc. etc.

La deuxième partie de la réponse s'explique par l'ambiance ultralibérale qui règne en Europe, et qu'il faut un certain courage politique pour s'opposer à ce qui est présenté comme "un progrès du marché" alors qu'il est en réalité un accord de dérégulation sociale et environnementale. Outre le courage, il faut aussi qu'ils prennent le temps de s'informer...

Une troisième raison, c'est aussi le vide considérable de projet politique consistant à gauche. En période de crise, les politiques veulent "faire quelque chose". Et si on renonce à investir dans des services et équipements collectifs, dans le progrès social et la transition écologique, faire un grand marché à la place donne l'impression de faire quelque chose...

Il y a des milliers de gens à la Commission européenne qui sont payés pour chercher des solutions. Aucun projet de société progressiste n'étant porté dans ces milieux-là, il reste à faire tout le temps plus de la même chose !

t vaincre le pot de fer



© Equipes Populaires

■ Certains disent que le TTIP va relancer la croissance et l'emploi. Que leur répondez-vous ?

□ Ceux qui disent cela sont soit des imbéciles, soit des ordures. Imbéciles lorsqu'ils se laissent manipuler par les lobbies. Car même les études les plus optimistes, faites par ces lobbies (soutenus par les libéraux et financés par les multinationales), parlent d'un surcroît de croissance rendu possible par ce grand marché... de l'ordre du dixième de pourcent par an ! On parle en réalité d'un gain de croissance quasi invisible, qui sera balayé par le moindre aléa de l'économie.

A côté des imbéciles ou des mal informés, il y a les vraies ordures. Car il est clair que la dérégulation et l'accroissement du commerce transfrontalier, qui va supprimer les barrières douanières mais aussi les règles sociales et environnementales, créent des gagnants et des perdants.

Certains secteurs industriels en Allemagne ou en Scandinavie, ou les services financiers européens, peuvent espérer prendre encore davantage de parts de marché. Mais cela accroîtrait les inégalités à l'intérieur de l'Europe et entre l'Europe et les États-Unis.

Il est clair que la dérégulation et l'augmentation du commerce transfrontalier créera des gagnants et des perdants. Ce sera le pot de fer contre le pot de terre. On modifie les règles du jeu pour permettre aux plus puissants d'écraser les pots de terre, y compris à l'intérieur de l'Union européenne. Avec un gain d'emploi nul ou négligeable, même selon

leurs propres études.

Entre l'Europe et les USA, il n'y aura pas nécessairement un gagnant et un perdant.

Ce qui risque de se passer, c'est que le secteur des services européens va y gagner car on a davantage de multinationales de services en Europe, et que certains secteurs industriels états-uniens vont y gagner. C'est dans chaque secteur que les plus gros joueurs, ceux qui ont déjà réussi, vont s'imposer encore plus.

■ On constate un déficit d'information à tous les étages. Comment justifier que l'UE ne communique guère ? Que la presse, à l'exception de la presse spécialisée en parle si peu. Entend-on vraiment la voix des opposants ?

□ L'objectif des mobilisations de l'Alliance D19-20, c'est de briser la carapace de silence qu'il y a autour de ce traité. Le problème à ce niveau, c'est que l'information organisée par la Commission européenne, c'est soit une formule creuse et ultracourte : « Le libre-échange c'est bon pour le commerce et le commerce, c'est bon pour l'emploi, point à la ligne ». C'est mensonger et ça ne dit rien de ce qu'il y a dans le traité. Soit une communication qui dit que les documents sont complexes, que rien n'est définitif, qu'on en est déjà à 20.000 pages de discussion, et donc on ne peut pas vous expliquer.

Et entre ces deux discours, c'est le vide sidéral.

Les médias doivent prendre leurs responsabilités et faire un travail d'enquête, et partir du postulat qu'ils ne peuvent pas prendre pour argent comptant les discours de la Commission européenne.

Analyser en profondeur ses conséquences politiques et les expliquer de manière simple, certains commencent à le faire, mais ce n'est pas très vendeur : ça demande un travail journalistique et la plupart des médias ont le réflexe d'aller chercher l'information auprès du pouvoir politique ou des soi-disant instituts indépendants (comme Itinera qui est financé entièrement par les entreprises pour faire du lobbying).

Le travail d'explication que font des mouvements sociaux comme Attac, No-Transat ou D19-20, les médias n'ont visiblement pas le temps ou l'envie de le faire.



► **■ Parmi les opposants, il y a une grande diversité d'origines. Une alliance originale semble se former au sein de l'Alliance D19-20 : des syndicalistes, des agriculteurs, des environnementalistes, des « simples » citoyens. Cette diversité représente-t-elle un handicap ou un atout dans l'opposition au projet du TTIP ?**

Je peux parler surtout de D19-20¹, dont la CNE est un des membres actifs. Ce réseau a été initié par des agriculteurs, et en particulier par des producteurs de lait qui ont constaté que leurs actions de grève du lait d'il y a 3 ans ont porté des résultats éphémères parce que leur action était focalisée sur le prix du lait. Ils se rendent compte maintenant qu'ils se font déborder par tout le système de libéralisation des marchés agricoles et la puissance des marchés de la grande distribution. Donc, ils ont eu une excellente intuition de penser qu'on a besoin d'un mouvement de citoyens large. Pas pour mettre en cause le prix du lait mais pour dénoncer l'utilisation du discours sur le libre-échange et l'austérité au détriment des agriculteurs et des citoyens. D19-20 est né de l'appel de ces agriculteurs, qui ont été rejoints par certaines fédérations et centrales de la CSC et de la FGTB, des ONG de développement, des mouvements de jeunesse, le MOC. L'originalité de D19-20 par rapport à un front commun syndical classique, c'est que c'est une alliance d'organisations et de citoyens à titre individuel, où tout le monde a droit à la parole.

■ Cette diversité est-elle une force ou une fragilité ?

Pour moi, c'est clairement une force, même si c'est parfois difficile à gérer. Le vrai défi, c'est de faire travail-

ler ensemble des groupes politiques et sociologiques dont les racines sont très différentes et dont les intérêts sont parfois très divergents sur d'autres questions.

Un agriculteur indépendant, souvent politiquement conservateur à l'origine, n'a par exemple pas la même vision de la fiscalité qu'un syndicaliste !

Ce n'est pas facile, à la fois pour des questions pragmatiques et politiques. Là où je trouve que c'est réellement une force, c'est qu'il est impossible de trouver un secteur de la société qui ne soit pas menacé par ce projet de grand marché, donc aussi les travailleurs de ces secteurs, que ce soient les agriculteurs, les syndicalistes, les écologistes, les féministes, le non-marchand, les jeunes, les défenseurs des droits de l'homme...

L'unité est réalisée malgré la difficulté de la diversité parce que nous avons tous intérêt à nous y opposer. Et parce que les politiques ne peuvent pas rester insensibles à l'appel d'une frange aussi large de la population. J'ai constaté qu'après la mobilisation du D19-20, il y a eu la tentation (y compris chez les sociaux-démocrates européens) de nous faire passer pour un groupe anarcho-syndicaliste. Mais ça ne marche pas.

Le résultat de cette diversité, c'est qu'il est devenu quasi impossible pour les politiques de rester sourds à cette mobilisation.

■ Quelles seront les prochaines étapes de cette mobilisation ?

Le 15 mai dernier, nous avons réussi à briser le silence dans les médias, à susciter un intérêt pour la cause et à renforcer la détermination de ceux qui ont manifesté et se sont fait arrêter. Les prochaines actions

Mais que s'est-il passé le 15 mai ?

Quand on parle des mobilisations, c'est difficile de ne pas revenir sur la manifestation pacifique du 15 mai à Bruxelles durant laquelle plus de 200 personnes ont été arrêtées. Comment expliquer cette répression ?

Le 15 mai, nous avons décidé de nous opposer à la tenue du "Business Summit" européen qui réunissait au Palais d'Egmont à Bruxelles des grands industriels et des représentants politiques européens sur l'avancement du projet de traité.

Nous voulions dénoncer la collusion totale entre le monde des affaires et les dirigeants politiques européens. On trouvait très choquant qu'un sommet veuille dessiner l'Europe du futur et du business, dix jours avant les élections européennes. On invite les "imbéciles citoyens" à voter, alors que l'avenir de l'Europe se passe davantage au Palais d'Egmont que dans les urnes ! Tout ça dans le silence total des médias. Or, il y avait déjà eu quatre rounds de négociations et le projet progressait de mois en mois. On avait dû constater que les communiqués de presse ou les simples manifestations ne suffisaient pas à briser le silence, donc on avait dit et écrit à la police de Bruxelles que nous encerclerions de notre mieux le quartier autour du Palais d'Egmont. La police nous avait fait savoir que c'était interdit et nous avait demandé de rester plus loin. Nous avons répondu oralement et par écrit que nous savions que c'était interdit mais que nous le ferions de manière non violente.

Il est bien clair dans ce type d'action qu'in fine, ceux qui refuseraient d'obtempérer aux multiples sommations risquent d'être arrê-



Photos : Equipes Populaires

seront plus importantes, et nous allons y compris réfléchir à radicaliser la pratique de la désobéissance civile. Notre tentative de fair-play avec la police n'a rien donné, donc nos militants se disent que si c'est quand même pour se faire arrêter, il aurait bien mieux valu rester assis au milieu de la rue et empêcher les limousines de Barroso et De Gucht d'arriver au Palais d'Egmont !

La prochaine fois, nous dirons aux militants :

Aujourd'hui, nous allons nous faire arrêter car nous allons faire quelque chose d'interdit. Cela ne signifie évidemment pas qu'elle sera violente ou qu'elle manquera de respect pour les citoyens et l'environnement urbain ! Notre motivation à nous opposer à ce projet est plus que jamais renforcée. Sur l'aspect policier, de nombreuses plaintes ont été introduites au Comité P. Il y aura aussi des plaintes politiques au Conseil communal de Bruxelles-Ville.

A côté de cela, il y a l'aspect politique. Le 12 octobre, des actions symboliques seront organisées dans plusieurs villes d'Europe. Et pour le huitième round de négociations à Bruxelles en décembre, le D19-20 appellera à une mobilisation très large de tous ceux qui veulent s'opposer à ce grand marché. Le point positif, c'est qu'un nombre de plus en plus important d'organisations syndicales belges et européennes rejoignent le mouvement, notamment grâce au travail comme le nôtre mais aussi parce que la CES (Confédération européenne des syndicats) avait défini pour ses négociateurs les lignes de désaccord à ne pas franchir et qu'on constate que la quasi-totalité de ces lignes rouges sont joyeusement foulées aux pieds par Karel De Gucht et ses représentants. La CES avait demandé que l'agriculture ne soit pas concernée, elle

sera ; que les services financiers fassent l'objet d'un traitement différent, ce ne sera pas le cas ; qu'il n'y ait pas les instances d'arbitrage qui permettent de condamner les Etats, elles existeront ; que l'on parte d'une liste limitative de secteurs soumis à dérégulation, mais ils le seront tous ! Bref, toutes les lignes rouges ont été franchies.

■ Y a-t-il des convergences de mobilisation telle que le D19-20 dans les autres pays européens ?

□ Les pays d'Europe de l'ouest se mobilisent mais nettement moins en Europe de l'est car la situation sociale est à ce point dégradée qu'il est difficile pour les mouvements sociaux (ou ce qu'il en reste) de se mobiliser sur autre chose que leur survie. Les mobilisations belges, françaises, espagnoles, portugaises, allemandes, anglaises contre le TTIP sont assez fortes : le problème, c'est de transformer des mobilisations nationales en une convergence européenne. Le rôle de l'Alter Summit est très important pour faire converger toutes ces mobilisations. Jusqu'à présent, il a réussi à prendre des positions communes - ce qui est déjà important (voir Manifeste d'Athènes) - mais la mise en place d'actions simultanées sur un même enjeu est très difficile. C'est un défi qu'on doit réussir sur le TTIP.

■ La mobilisation existe-t-elle également aux Etats-Unis ? Les analyses et stratégies sont-elles partagées ?

□ Aux Etats-Unis, la mobilisation est plus difficile car le défi actuel des mouvements sociaux est de combat-

tés. Nous le savions, c'était convenu avec la police.

Mais il n'y a pas eu de sommations du tout et la police a délibérément piégé et organisé l'arrestation de 240 manifestants.

Deux interprétations sont possibles : soit il s'agit d'un conflit à la ville de Bruxelles sur la gestion des manifestations par la police. Et qu'un courant extrémiste ait voulu provoquer un incident pour régler des comptes en interne.

L'autre hypothèse, c'est qu'on doit constater qu'en Belgique, il est permis de manifester contre à peu près tout sauf contre les intérêts névralgiques des multinationales.

Nous pensons qu'un certain nombre d'autorités politiques à Bruxelles se sentent obligées de défendre à tout prix les multinationales. On peut manifester pour le Tibet, la Palestine, le Venezuela, la sécurité sociale. Mais s'opposer frontalement aux intérêts des multinationales, c'est toucher au Saint des saints. Et là, tous les moyens sont bons. Idem quand Obama est venu à Bruxelles : c'était comme l'empereur qui descend dans un de ses territoires, toute la ville a dû s'arrêter de respirer. Les libertés civiles ont été mises au frigo, la circulation a été interrompue.

Quand Monsanto, Siemens, Disney, Audi convoquent les hommes politiques européens pour leur donner à la petite cuillère ce qu'ils doivent dire et faire dans les mois qui viennent, les citoyens ne peuvent pas s'y opposer. Ou alors loin de là et en silence, sans bouger. Cela signifie qu'à la police de Bruxelles en tout cas, l'esprit du traité est déjà d'application, même s'il n'est pas encore signé ! Le droit de manifester inscrit dans la Constitution et les lois qui interdisent les arrestations arbitraires, massives et préventives sont balayés par les intérêts de Monsanto et consorts ! Or, le TTIP donne aux multinationales des prérogatives supérieures aux droits des citoyens et aux libertés démocratiques.



► tre le projet de Traité Trans-Pacifique avec les principaux pays d'Asie, qui est aussi en cours de négociation. Le contenu est globalement le même : destruction des normes sociales et instauration de tribunaux privés d'arbitrage qui ont le pouvoir de condamner les Etats. C'est compréhensible que ce soit la priorité des mouvements sociaux états-uniens car les standards sociaux et écologiques étant supérieurs en Europe que chez eux, ils pensent qu'ils ont plus à gagner avec le TTIP qu'à y perdre. Certains se font même l'illusion que, par le principe des vases communicants, il pourrait conduire à des normes harmonisées à mi-chemin entre l'Europe et les USA sur base des expériences antérieures de traités de libre-échange. Cela me paraît extrêmement naïf.

La réalité est plutôt la destruction pure et simple des normes sociales et les syndicats américains qui espèrent pouvoir instaurer des conseils d'entreprise uniformisés se font des illusions. Le minimum absolu défini par les conventions de l'OIT porte notamment sur l'interdiction de l'esclavage et du travail des enfants et l'autorisation de se syndiquer. On n'est pas dans l'étage de luxe mais dans les caves de l'édifice de la protection sociale !

Or, certaines de ces conventions n'ont même pas été signées par les USA au même titre que la Corée du Nord ou l'Iran ! Et ils ont redit récemment qu'ils n'avaient aucunement l'intention de signer ces conventions. Donc ceux qui pensent qu'on pourra relever les normes par un effet d'osmose se font des illusions.

Pour les mêmes raisons, ils considèrent qu'un traité de libre-échange avec l'Inde, la Chine ou le Bangladesh menacerait leurs maigres droits sociaux à eux.

Cela explique la moindre mobilisation. Ceci dit, les mouvements sociaux états-uniens commencent à se rendre compte que plus on creuse le contenu réel de ces traités, plus on constate qu'il s'agit finalement assez peu de libre-échange mais surtout de mise sous tutelle des démocraties par les multinationales.

■ En quoi le TTIP est-il différent des autres traités ?

□ Au cabinet De Gucht, on nous dit « Vous savez, il y a déjà 3.000 accords bilatéraux dans le monde, pourquoi vous énervez-vous si on fait un accord en plus ? » Ce qu'ils ne disent pas, c'est que les 3.000 accords bilatéraux existant aujourd'hui représentent 20% du commerce mondial. Le seul traité transatlantique représente plus de 40% du commerce mondial ! Donc le double des 3.000 accords existants.

L'autre caractéristique du TTIP, c'est que l'immense majorité des accords bilatéraux sont établis entre des grandes puissances commerciales et des pays ancien-

nement appelés du Tiers-Monde économiquement faibles, et ces accords sont en réalité des accords d'impérialisme économique, dont les tribunaux d'arbitrage sont situés dans les pays dominants. Ils ne veulent pas que le Parlement du Togo ait quelque chose à dire sur le business de Microsoft ou de Monsanto !

Il y a donc un court-circuitage des tribunaux de ces pays parce qu'on considère qu'ils sont incompétents. Avec le TTIP, on est avec des puissances commerciales très développées qui ont leur propre droit commercial et leurs propres tribunaux, donc on risque de voir bafouées toutes nos lois sur les pratiques du commerce, avec un effet en cascade dans tous les pays du monde.

Pour conclure, je dirais que le danger est mondial et pas seulement européen : s'il est adopté, ce sera un modèle incontournable.

■ Quel est votre pronostic sur l'issue du combat entre les négociateurs du TTIP et les mouvements sociaux ?

□ Rien n'est perdu et je pense même qu'il y a des chances importantes de faire échouer ce projet. On a déjà réussi à mettre en déroute l'AMI (Accord multinationale sur les investissements) et la directive Bolkestein sur les services il y a une quinzaine d'années. Il est démocratiquement indéfendable. Plus on met en lumière ses dangers, plus les représentants politiques seront en grande difficulté pour le défendre.

La question sera : « Quel autre projet présenter ? ». Le défi pour les mouvements sociaux, c'est d'être dans la résistance mais aussi dans la proposition.

Nous avons connu des défaites notamment dans la construction européenne. Mais on veut croire que ce qui a été fait par des décisions politiques peut être défait par des décisions politiques. L'enjeu fondamental est d'exprimer un rapport de force au niveau européen.

Interview réalisée par Paul Blanjean et Monique Van Dieren

1 L'Alliance D19-20 tire son nom du Sommet européen des 19 et 20 décembre 2013 qui a suscité sa première mobilisation contre l'austérité européenne et le projet de marché transatlantique.

Le TTIP ne doit pas passer !

Le grand marché transatlantique n'est rien d'autre qu'un moyen pour consacrer le libre-échange et détricoter une longue liste de réglementations mises en place pour faire reculer la loi de la jungle. Sur le plan démocratique, il tend à consacrer la toute-puissance des dirigeants économiques au détriment des représentants du peuple.



Les moyens de manifester notre opposition ne manquent pas. En Belgique, trois collectifs sont actifs et s'organisent tant pour mobiliser que pour informer :

- *No Transat* est né en 2011 et rassemble une centaine d'associations, de syndicats et de partis politiques. Son site tient au courant de l'actualité du TTIP et invite à joindre sa signature à une plateforme d'opposition. www.no-transat.be
- *L'Alliance D19-20* a un aspect inédit dans la mesure où elle rassemble « des citoyennes, des consommateurs, des agricultrices, des entrepreneurs, des employées, des ouvriers, des indépendantes, des chômeurs, des enseignantes et des fonctionnaires ». www.d19-20.be/fr/
- *L'Alter Summit* est né en 2012 pour s'opposer aux politiques d'austérité et poser des revendications en vue d'une Europe sociale et écologique. Formé de syndicats et d'associations, *Alter Summit* existe aussi sur le plan européen et est actif également pour s'opposer au TTIP. www.altersummit.eu/?lang=fr

Nous vous recommandons aussi, à titre non exhaustif, trois autres adresses internet utiles :

- Le MOC offre une bibliographie régulièrement actualisée : www.moc.be (onglet en haut à gauche).
- Attac a réalisé un « guide de navigation » du TTIP, très pédagogique : <https://france.attac.org/nos-publications/brochures/articles/guide-de-navigation-pour-affronter-le-grand-marche-transatlantique>
- La CNE propose une série de capsules vidéo ou de brochures : www.cne-gnc.be/index.php?m=151&n=2556

Contrairement à ce que d'aucuns voudraient croire et laisser croire, négocier des conditions au TTIP n'en diminuerait guère l'impact. On évoque ainsi l'instauration de clauses sociales et environnementales. Mais depuis les années '90, les accords commerciaux négociés par les USA comme par l'UE contiennent de telles clauses. Or un rapport d'évaluation de ces dispositions¹, réalisé par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), met en garde. Car les conclusions sont plus que mitigées, comme le note Etienne Lebeau (CNE et Alter Sommet) : « *Les normes à respecter sont le plus souvent minimales (respect de sa propre législation, des conventions fondamentales de l'OIT), vagues (voir le discours sur le « travail décent»), ou dénuées de caractère obligatoire (un simple engagement moral à respecter telle norme)* »².

En réalité, ces clauses ont une valeur essentiellement symbolique et promotionnelle visant à rassurer citoyens, mouvements sociaux et syndicats. Bref, il faut rejeter ce projet de grand marché transatlantique, purement et simplement.

Empêcher le marché transatlantique est un objectif d'autant plus essentiel qu'un autre projet de traité commercial est en préparation : le TISA (Trade in Services Agreement) ou Accord de commerce sur les services. Il a pour but principal d'empêcher le retour dans le giron public de services qui ont été privatisés, dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, de la santé, de l'éducation... De quoi brider la capacité de régulation des gouvernements. Mais une victoire contre le TTIP aurait de quoi faire reculer de telles avidités.

Il y a 15 ans, se négociait en secret un AMI (Accord multilatéral sur les investissements). C'était l'ancêtre du TTIP. A l'époque, l'Internet n'était pas aussi performant. Pourtant, on l'a su et on a fait échouer cet AMI. Aujourd'hui encore, c'est possible !

Christine Steinbach

¹ Francis Maupain, L'OIT à l'épreuve de la mondialisation financière. Peut-on réguler sans contraindre ? », OIT, 2012

² Etienne Lebeau, Le Traité transatlantique : risques et opportunités, Ensemble n°83, juin 2014, édité par le Collectif Solidarité contre l'exclusion.

SOMMAIRE

3 LE NOUVEL AVATAR DE L'EXPANSION CAPITALISTE

Depuis juin 2013, la Commission européenne négocie avec les représentants américains les conditions d'un accord de libre-échange. Ils espèrent aller vite et conclure en 2015, avant l'élection du prochain président des Etats-Unis. Si cet accord aboutit, il constituera la plus grande zone de libre-échange commercial à ce jour, soit 45,5 % du PIB mondial.

8 QUAND LE DROIT DU TRAVAIL DEVIENT UN "OBSTACLE INUTILE AU COMMERCE"

La chanson libérale nous vante depuis longtemps la dynamique vertueuse du libre-échange. Son refrain : plus on exporte, plus on s'enrichit, plus on crée de l'emploi. Le grand marché transatlantique serait donc une voie de progrès social ? Posons la question autrement : où voit-on que la concurrence effrénée entre pays crée plus d'emplois qu'elle n'en détruit ?

11 LE BRAS ARMÉ DES MULTINATIONALES

Agroalimentaire, énergie, mutuelles, enseignement, vie privée, culture... il serait plus facile de nommer ce à quoi le projet de grand marché transatlantique ne s'attaquera pas. L'enjeu est bien de faire adopter une arme de destruction massive des réglementations qui empêchent les entreprises de conquérir de nouveaux marchés et de s'y assurer de juteux profits. Focus sur l'agroalimentaire, l'environnement et les services publics.

14 INTERVIEW : FELIPE VAN KEIRSBILCK : LE POT DE TERRE PEUT VAINCRE LE POT DE FER

Aux barricades avec l'Alliance D19-20 pour empêcher la signature du Traité Transatlantique, Felipe Van Keirsbilck, secrétaire général de la CNE, en est persuadé : la mobilisation actuelle peut faire capoter ce désastre pour l'emploi, la protection sociale, l'environnement, la démocratie. Regard lucide et sans concession sur ce qui se trame en coulisses. Et tour d'horizon de la résistance qui s'organise.



19 LE TTIP NE DOIT PAS PASSER !

Le grand marché transatlantique n'est rien d'autre qu'un moyen pour consacrer le libre-échange et détricoter une longue liste de réglementations mises en place pour faire reculer la loi de la jungle. Sur le plan démocratique, il tend à consacrer la toute-puissance des dirigeants économiques au détriment des représentants du peuple.

Equipe de rédaction :

Claudia Benedetto, Jean-Michel Charlier,
Monique Van Dieren, Christine Steinbach,
Muriel Vanderborght

Rédactrice en chef : Monique Van Dieren

Mise en page : Hassan Govahian

Editeur responsable : Christine Steinbach,
8, rue du Lombard, 5000 - Namur

Tél : 081/73.40.86 - Fax : 081/74.28.33
Courriel : secretariat@equipespopulaires.be

Prix au n° : 2€

Pour s'abonner (Contrastes+La Fourmilière) :

Versez 15 € au compte BE46 7865 7139 3436
des Equipes Populaires, avec la mention :
"Abonnement à Contrastes" + votre nom.